

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025.

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le deux avril deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (départ à 20h48, absente à partir de la délibération n°078.04.2025), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christian DANDRIMONT	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREFKO
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Christelle BENDADDA	à	Mme Christine ROBERT
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA
M. Laurent BOULA	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Philippe HOGOMMAT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

081.04.2025 FINANCES**SUBVENTIONS 2025 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES**

L'année 2025 sera marquée par la poursuite du soutien de la Municipalité aux associations locales qui œuvrent à la vie locale et participent au dynamisme de la Ville.

L'attribution d'une subvention est soumise à la réalisation d'un dossier de demande de subventions.

11 associations scolaires ou partenaires bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **61.600 €** : 2039 enfants en école maternelle et élémentaire ainsi que 1401 collégiens et lycéens bénéficieront de ces aides.

12 associations culturelles et de loisirs bénéficient d'un soutien financier de la ville pour un montant de **26.100 €** (dont 16.500 € pour l'AMO – Association Maison d'Osny). Elles représentent près de 1000 adhérents au total. Les critères retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre et la typologie des adhérents, l'implication de l'association dans les événements municipaux et plus généralement, dans la vie locale et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2025).

Toutes ces associations bénéficient de prêts de locaux communaux, ponctuels ou permanents.

En outre, une provision de **1.900 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

15 associations sportives bénéficient d'un soutien financier de la ville : Elles représentent 4307 licenciés dont 40% sont des femmes et 63% de jeunes de moins de 18 ans (majoritairement des Osnysois). Hormis l'association intercommunale de cyclisme, toutes les associations bénéficient d'équipements sportifs couverts ou de plein air mis à leur disposition par la commune. Les éléments retenus par la ville pour la définition du montant des subventions de fonctionnement sont le nombre d'adhérents, leurs origines géographiques, l'implication de l'association dans les événements municipaux, sa politique éducative, ses résultats sportifs et le budget proposé (réalisés antérieurs et budget prévisionnel 2025).

Le montant total des subventions « sport » inscrit au budget s'élève à **57.550 €** (dont 28.000 € à Osny Football Club, association qui fait par ailleurs l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens).

En outre, une provision de **450 €** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

La subvention de **l'amicale des agents communaux (AACO)** maintient son niveau de subventionnement habituel à savoir 23.000 € + 4.040 € au titre de l'action sociale municipale soit une subvention globale de **27.040 €**. Au total pour 2025, elle enregistre 150 adhérents (une convention d'objectifs et de moyens est par ailleurs réalisée tous les 3 ans entre la Ville et l'association).

Compte tenu du dossier déposé, **l'association de sauvegarde** (prévention spécialisée sur les quartiers) et **l'association féline de Cergy-pontoise** (stérilisation et mise à l'adoption des chats errants) bénéficient de subventions respectives à hauteur de **3500 €** (provision) et **1.500€** pour 2025.

Concernant la **vie des quartiers**, une provision de **500€** est inscrite également au budget afin d'attribuer des subventions sur projet durant l'année.

Le Centre Communal d'Action Social – CCAS a sollicité la ville à hauteur de **105.000 €** (90 000 € en 2024).

Enfin, la **Caisse des écoles** bénéficie d'une subvention inchangée de **50.000 €**.

La présente délibération a pour objectif d'approuver les montants des subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles proposés dans le tableau annexé.

Pour l'année 2025, le montant total des subventions est de **277.290 €** et les subventions sur projet seront proposées lors des prochains conseils municipaux (**2.850 €**).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7,

VU les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / F. Gaillot / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine / N.Siepi / D. Hequet) de la commission plénière du 31 mars 2025,

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de soutenir le réseau local des associations et d'accompagner leurs activités,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville que présente les missions, activités et projets proposés par ces associations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE**

Article 1 :

D'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de **277.290 €**.

Les subventions sur projets seront proposées ultérieurement (**2.850 €**).

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Article 3 :

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025 du budget principal de la ville.

Article 4 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 8 avril 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Imputation		Libellé	Montant versé 2024	Montant 2025
020	6574	PERSONNEL		
020	65748	Amicale des agents communaux - fonctionnement	23 000 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		Total compte 020 65748	27 040 €	27 040 €
20	6574	SCOLAIRE		
201	65748	Collège Marie Josée Perec		500 €
		Ass.sport.cult.St Exupéry	900 €	900 €
		Ass.socio.cult.Lameth	600 €	600 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	775 €	500 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	900 €	900 €
		Ass. Yves Le Guern	900 €	900 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Ligue contre le cancer - partenariats scolaires	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		Total compte 201 65748	6 375 €	6 600 €
024	6574	FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL		
020	65748	Association Maison d'Osny	16 500 €	16 500 €
		Codevota F.N.C.T.A.	1 000 €	1 000 €
		Office national des combattants et victimes de guerre	500 €	500 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 000 €
		Les amis de Grouchy	2 000 €	2 000 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Les Tiags en folie	1 000 €	1 000 €
		Mempôkap	800 €	800 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €
		MCJ Dance Move	1 000 €	1 000 €
		Rando découverte Amitié		500 €
		Union nationale des combattants	500 €	
		Total compte 020 (anc 024) 65748	26 100 €	26 100 €
112	6574	POLICE MUNICIPALE		
11	65748	Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		Total compte 11 65748	1 500 €	1 500 €
40	6574	SPORT		
30	65748	BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	250 €	400 €
		Boxe Thaïlandaise	500 €	500 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	28 000 €	28 000 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 000 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO)	2 000 €	2 500 €

		Judo club Osny	4 000 €	4 300 €
		As karaté Osny	1 000 €	1 000 €
		Lys d'or (Majorettes)	1 500 €	1 500 €
		Pétanque	350 €	450 €
		Randosny	250 €	
		Tennis (A.T.L.O.)	5 000 €	5 500 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	2 000 €	2 000 €
		Volley (A.V.O.P.)	3 000 €	3 500 €
		Aso Gymnastique volontaire	1 300 €	1 300 €
		Total compte 30 65748	55 750 €	57 550 €
522	6574	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
4 213	65748			
	Déclic	Sauvegarde 95 (*provision 2025)	2 480 €	3 500 €
		Total compte 4213 65748	2 480 €	3 500 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			119 245 €	122 290 €
		<u>Provisions pour subventions sur projets et soldes</u>		
		Secteur scolaire		
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		1 900 €
		Compagnie Enblock	1 178 €	
		Secteur sport		450 €
		Boules lyonnaises	200 €	
		Association foot australien	500 €	
		Secteur vie des quartiers		500 €
		Total provisions et soldes	1 878 €	2 850 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS			121 123 €	125 140 €
20	657361	Caisse des Ecoles	50 000 €	50 000 €
201	657364			
		Total compte 201 657364	50 000 €	50 000 €
520	657362	CCAS	90 000 €	105 000 €
420	657363			
		Total compte 420 657363	90 000 €	105 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS			259 245 €	277 290 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS			261 123 €	280 140 €